



Elément du rite	Oui/Non	Pratique soignante
<b>L'agonie</b>		
Doit-on avertir un ministre du culte ?	Non	Pris en charge par la communauté
Peut-on toucher le corps ?	Oui	Le tourner vers la Mecque,
<b>Port des prothèses et bijoux ?</b>	<b>Non</b>	<b>Les bijoux sont à remettre à la famille</b>
<b>Y'a-t-il des soins interdits ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Interdiction de couper quoi que ce soit (cheveux, ongles)</b>
Y'a-t-il un accompagnement religieux ?	Oui/Non	
Y'a-t-il un accompagnement familial ?	Oui	En permanence, favoriser la présence de la famille auprès du mourant
Y'a-t-il une alimentation particulière ?	Non	
<b>Peut-on mettre des objets de culte près du mourant ?</b>	<b>Non</b>	
<b>Le décès</b>		
<b>Peut-on toucher le corps après le décès ?</b>	<b>Non</b>	<b>Le personnel présente un corps propre</b>
La toilette doit-elle être faite par un ministre du culte ?	Oui	Faite par 4 personnes du même sexe
<b>Faut-il mettre des vêtements rituels ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Un linge blanc ou la robe de pèlerin quand elle existe</b>
Peut-on mettre les prothèses (dentaires ou autres) ?	Non	
<b>La dépouille mortelle doit-elle être présentée d'une manière spécifique ?</b>	<b>Oui</b>	<b>En direction de La Mecque. Bras le long du corps ou mains croisées</b>
Veillée funéraire ?	Oui	En famille avec un imam qui récite des sourates du Coran
<b>Soins de présentation ?</b>	<b>Non</b>	
La mise en bière (la levée de corps) se fait-elle de manière spécifique ?	Non	Faite par les toiletteurs, la tête en direction de la Mecque
Y'a-t-il une cérémonie au lieu de culte ?	Non	
<b>Le cercueil a-t-il une spécificité ?</b>	<b>Oui</b>	<b>En pin blanc, le plus simple possible</b>
<b>Y'a-t-il un délai pour la célébration des funérailles ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Le plus vite possible 24 à 48 h</b>
Participation de la famille ?	Oui	En principe uniquement les hommes, les femmes y vont le lendemain
<b>Peut-il y avoir crémation ?</b>	<b>Non</b>	
Objets de culte ?	Non	
Objets personnels ?	Non	
Peut-on mettre des fleurs ?	Non	Mais ne sont pas interdites
Monument funéraire ?	Oui	Uniquement en France, pas de photo
<b>Don du corps ?</b>	<b>Non</b>	
<b>Don d'organe ?</b>	<b>Non</b>	<b>Sauf pour sauver une vie bien identifiée</b>



## CONSIGNES RÉGLEMENTAIRES APRÈS DÉCÈS

### 1. Actions immédiates

Appeler le médecin qui :

- Constate le décès
- Rédige le certificat médical de décès, indispensable pour la déclaration en mairie
- Enlève le pacemaker

### 2. Qui prévient ?

Le médecin, le cadre de santé, l'infirmière suivant le protocole de chaque établissement

### 3. Qui prévenir ?

**Attention ! Il est préférable de ne pas annoncer le décès par téléphone, mais de prévenir d'un avis d'aggravation.**

- La personne à prévenir
- Le tuteur
- La personne de confiance
- Autre suivant consignes du défunt

Suivant le cas :

- La chambre mortuaire
- Le funérarium
- Le N° mentionné sur la carte de don du corps
- Le N° mentionné sur le contrat obsèques

### 4. Délai légal

Le délai légal de conservation sans soin d'un corps dans la chambre est de 10 h maximum. Au-delà, le corps doit être transféré en chambre mortuaire

### 5. A respecter

- Volets fermés
- Fenêtres fermées
- Pas de drap sur le visage
- Bracelet d'identification

### 6. Les biens du défunt

Inventaire à faire en présence d'un témoin, signé par 2 personnes

- Enlever les bijoux (sauf consigne écrite du défunt ou du représentant légal) les mettre dans une enveloppe au nom du défunt à remettre au cadre de santé
- Ne rien donner à la famille sans l'avis du cadre de santé ou de la direction
- Fermer la porte à clef après le transfert du corps

### 7. Traçabilité

Tracer la sortie par décès dans le dossier de soins : date, heure, circonstances, actions réalisées

### 8. Information donnée à la famille

La liste des pompes funèbres du département doit-être remise à la famille ou à disposition dans la chambre mortuaire